

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Glossaire

- 1.1. **Administrateur** : personne physique habilitée pour le compte du Client à gérer les profils des Utilisateurs.
- 1.2. **Client** : personne morale titulaire d'un Compte Maileva Pop.
- 1.3. **Contrat** : par ordre de priorité décroissante (i) les conditions particulières (ii) et les CGS.
- 1.4. **Document(s)** : tout document de nature textuelle et/ou visuelle que le Client télécharge sur son Espace Client.
- 1.5. **Espace Client** : espace sécurisé, dédié sur le site internet de Maileva Pop permettant au Client d'utiliser les Services Maileva.
- 1.6. **Fichiers** : fichiers constitués des Documents et des informations s'y rapportant et notamment des listes de destinataires de Documents.
- 1.7. **Plate-forme** : plate-forme exploitée par MAILEVA permettant l'accès aux Services Maileva.
- 1.8. **Services MAILEVA** : services proposés par MAILEVA dans le cadre de son offre Maileva Pop et pouvant faire l'objet de Conditions Particulières.
- 1.9. **Tarif(s)** : prix applicables aux Services Maileva disponibles sur le site internet de Maileva Pop.
- 1.10. **Utilisateur** : toute personne physique autorisée par le Client à utiliser les Services Maileva pour le compte du Client.

2. Informations préalables :

MAILEVA met à disposition du Client l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques et aux Tarifs des Services Maileva sur les sites internet de MAILEVA. MAILEVA donne la possibilité au Client de faire part de ses éventuelles observations ou questions sur le site de Maileva POP et notamment via le formulaire « Contactez-nous ». Le Client reconnaît avoir reçu de MAILEVA toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Services Maileva à ses besoins ainsi que l'ensemble des réponses à ses questions.

3. Objet et conditions de souscription

- 3.1. **Objet** : MAILEVA fournit les Services Maileva POP au Client suivant les modalités et conditions définies au Contrat.
- 3.2. **Conditions d'inscription** : seuls les formulaires d'inscription en ligne dûment complétés, seront pris en compte par MAILEVA. Le Client garantit que les informations fournies sont sincères, exactes et maintenues à jour.

L'Utilisateur ou l'Administrateur est réputé être dûment habilité agir au nom et pour le compte du Client.

MAILEVA s'engage à conserver pendant 10 ans les documents contractuels électroniques signés et à les mettre à disposition du Client.

- 4. **Documents Contractuels** : Ce document exprime l'intégralité de l'accord liant les Parties. Il annule et remplace toutes propositions, communications écrites ou orales, antérieures et relatives au même objet. Sans l'acceptation par le client de ce document et de ses mises à jour, celui-ci ne peut accéder aux Services.
- 5. **Force obligatoire du Contrat** : **MAILEVA se réserve le droit de modifier à tout moment les termes du Contrat sous réserve de le notifier préalablement au Client, et/ou que le Client accepte ces nouvelles conditions contractuelles.**

Si le Client refuse l'application de la nouvelle version du Contrat, ce dernier pourra résilier le Contrat dans un délai d'un (1) mois à compter de l'entrée en vigueur des modifications par MAILEVA.

Ces modifications ne porteront ni sur la durée du Contrat ni sur les caractéristiques essentielles des Services Maileva souscrits par le Client. Lorsque ces modifications portent sur les Tarifs, elles s'appliquent dans le respect des conditions de l'Article « Tarifs » ci-après.

- 6. **Convention de preuve** : toute notification adressée à l'adresse électronique du Client est réputée valablement effectuée et est, par conséquent, opposable au Client.

Les Services Maileva comprennent l'utilisation et l'échange de nombreuses données sur support électronique. Conformément à l'article 1366 du code civil, chaque partie accepte de ne pas contester le contenu, la fiabilité, l'intégrité ou la valeur probante d'un Document et des informations qu'il contient au seul motif que ledit Document est établi sur un support électronique.

- 7. **Mot de passe** : Le mot de passe de l'Utilisateur lui est personnel et confidentiel. Il s'interdit donc expressément de le communiquer à des tiers et s'engage à mettre tout en œuvre en vue d'assurer sa non-divulgateion. L'Utilisateur ne peut partager ou céder son compte à qui que ce soit.

MAILEVA ne peut être tenue responsable des conséquences d'une usurpation d'identité ou de l'utilisation de ses codes d'accès par un tiers non autorisé. Toute transaction effectuée au moyen de l'identifiant et du mot de passe de l'utilisateur est réputée effectuée par l'utilisateur. En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, l'utilisateur sera seul et entièrement responsable des conséquences qui pourraient en découler.



En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, il appartiendra à l'utilisateur de réinitialiser immédiatement son mot de passe et de signaler à MAILEVA l'utilisation frauduleuse. Toute information tardive est considérée comme fautive.

En cas d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur peut à tout moment réinitialiser son mot de passe.

8. Modes d'Accès aux Services

Le Client accède aux Services Maileva Pop via son Espace client accessible depuis le site : <https://www.mailevapop.com>.

Chaque Utilisateur a un identifiant et un mot de passe personnel d'accès à la Plate-forme.

9. Service gestion des Documents et des Contacts

Description de service : Le Client dispose d'un espace de stockage en ligne d'une capacité de 5GO et peut stocker jusqu'à 3 000 contacts.

Téléchargement des Documents et des Contacts : L'Utilisateur procédera lui-même au téléchargement des Documents et des Contacts sur son Espace Client. Afin d'éviter la perte ou l'altération éventuelle de ses Documents et de ses Contacts, il est recommandé à l'Utilisateur d'effectuer une sauvegarde sur un support fiable et pérenne avant leur stockage et/ou leur partage. Le Client s'engage à ne pas télécharger ou transmettre des documents contenant ou susceptibles de contenir des virus ou des programmes qui détruisent les données ou susceptible de porter atteinte au service et/ou de perturber le fonctionnement du service ou de porter un quelconque préjudice aux autres utilisateurs du service et/ou à MAILEVA.

9.1. Partage des documents : Le Client pourra autoriser l'accès à une sélection de documents aux personnes de son choix. Ces personnes recevront un mail contenant un lien hypertexte permettant d'y accéder. Le lien hypertexte sera fonctionnel pour une durée de trente (30) jours. Le Client est seul responsable de la gestion des autorisations d'accès à ses documents. Il est strictement interdit au Client de conditionner l'accès à ses documents à une quelconque rémunération directe ou indirecte.

9.2. Niveaux de services : l'hébergement est situé en France, redondé sur deux sites différents.

10. Support Client : pour toute question commerciale ou technique relative à l'utilisation ou au fonctionnement des Services Maileva, utilisez le tchat ou le formulaire « Contactez-nous ».

Le Client autorise MAILEVA à utiliser un outil de support à distance lui permettant, après un accord formel de l'Utilisateur, de visualiser l'écran de celui-ci ou de

prendre le contrôle de son ordinateur aux fins exclusives de guider les Utilisateurs ou de résoudre les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent. La sécurité de cet accès à distance est à la charge du Client.

11. Obligation des Parties

11.1. Obligations de MAILEVA : MAILEVA s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les Prestations dans les conditions et délais définis aux présentes. MAILEVA s'engage à respecter les délais et les niveaux de qualité définis au sein des Conditions Particulières.

MAILEVA s'efforce de mettre à la disposition du Client toutes les informations et les conseils permettant à ce dernier de prendre toutes décisions utiles concernant les conditions d'exécution des Services.

Au titre de cette obligation de conseil MAILEVA s'engage à transmettre au Client des conseils avertis et de qualité.

11.2. Obligations du Client : Le Client s'engage à effectuer les paiements dus au titre des Prestations dans les conditions financières et tarifaires définies au présent Contrat. Le Client s'engage à communiquer à MAILEVA l'ensemble des éléments complets et valides nécessaires à l'exécution des Prestations.

Le Client est seul responsable du contenu des Documents téléchargés sur son Espace. Il s'engage à vérifier que ses Documents ne contiennent pas d'informations susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou d'enfreindre les règles d'ordre public et plus généralement, le Client garantit que ses Documents sont conformes à la réglementation en vigueur et que leur utilisation ne porte pas atteinte aux droits d'autrui.

12. Responsabilité - Force Majeure

12.1. Responsabilité : MAILEVA s'engage à exécuter ses obligations contractuelles conformément aux dispositions du Contrat. MAILEVA n'est responsable que des préjudices directs qui résultent de ses propres manquements.

La responsabilité de MAILEVA ne pourra excéder, par commande, la plus élevée des sommes suivantes : (i) 3 000 Euros ou (ii) le montant total du CA HT (hors affranchissements) réalisé au cours des six (6) mois précédant la date de survenance du sinistre.

Le Client est seul responsable pour lui-même comme pour ses salariés, mandataires ou sous-traitants :

- du contenu des Documents, Fichiers, données qu'il transmet à MAILEVA. Le Client garantit en être propriétaire et/ou avoir tous les droits pour les utiliser dans le cadre des Services et tiendra, en conséquence, MAILEVA indemne contre toute réclamation de tiers ;



- de l'utilisation et de la confidentialité de ses codes d'accès, et toute utilisation non-autorisée non imputable à MAILEVA.

La responsabilité de MAILEVA ne pourra en aucun cas être recherchée à raison des dommages ou des dégradations causés aux Fichiers du fait de la mise en œuvre de moyens ou d'outils informatiques et/ou de communication échappant à son contrôle ou ne respectant pas ses préconisations.

Le Client informera sans délai MAILEVA de toute action ou réclamation formulée par l'un de ses clients, ou par tout autre tiers en relation avec l'utilisation ou le fonctionnement des Services Maileva et à transmettre sans délai à MAILEVA toute information et tout document utiles à la compréhension des circonstances et des enjeux du litige qui pourrait en résulter. Sur demande écrite de MAILEVA, le Client transmet à MAILEVA la direction de tout litige ou contentieux afférents auxdites actions ou réclamation.

12.2. Force Majeure : Aucune des Parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution des obligations mises à sa charge au titre du Contrat si cette inexécution est due à la force majeure.

De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements échappant au contrôle de la Partie qui invoque le cas de force majeure, dont elle ne pouvait pas avoir connaissance lors de la conclusion du Contrat.

Sont notamment constitutifs de cas de force majeure les blocages ou perturbations sérieuses des moyens de transports en ce compris La Poste, des moyens de télécommunications en ce compris France Télécom ou des moyens d'approvisionnement en énergie en ce compris EDF.

Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la ou des causes de non-exécution auront pris fin, dans un délai qui sera fonction des disponibilités du moment.

Par dérogation à l'article 1218 du Code Civil, dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au contrat pendant une période supérieure à un (1) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat à effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre Partie aucune indemnité.

13. Propriété Intellectuelle

13.1. Licence d'utilisation des Logiciels MAILEVA : sous réserve du parfait paiement du prix, MAILEVA concède au Client un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur les logiciels utilisés dans le fonctionnement des Services Maileva (les « **Logiciels MAILEVA** ») dès lors que MAILEVA détient

en propre les droits de propriété intellectuelle y afférents ou en est concessionnaire dans les conditions nécessaires et suffisantes.

Cette licence comprend le droit de faire usage des Logiciels Maileva dans le cadre de l'utilisation des Services Maileva, quel que soit le mode d'accès mis en œuvre et, ce pour la seule durée du Contrat.

La licence ne comprend aucun transfert de droit de propriété des Logiciels MAILEVA au profit du Client.

13.2. Logiciels Tiers : le fonctionnement des Logiciels MAILEVA peut également nécessiter l'utilisation de logiciels tiers dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent à des tiers (les « **Logiciels Tiers** »).

Dans ce cas, et sur indication expresse de MAILEVA, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur les Logiciels Tiers, limité au seul droit d'installer et d'exécuter lesdits Logiciels ou de les utiliser à distance dans le cadre des Services Maileva.

Le Client est informé que toute autre forme d'utilisation est susceptible d'engager sa responsabilité vis-à-vis des éditeurs des Logiciels Tiers et/ou de leurs ayants droit.

En cas de réclamation et/ou d'action en contrefaçon intentée contre MAILEVA, ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et trouvant son origine dans l'utilisation des Logiciels Tiers par le Client, MAILEVA en informera le Client sans délai.

Le Client assurera la défense de MAILEVA, de ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et supportera tous les frais permettant de conduire l'action, ainsi que tous dommages-intérêts alloués au tiers.

La responsabilité du Client est cependant expressément exclue si la contrefaçon ou l'origine de la réclamation résulte directement des éléments fournis par MAILEVA ou de modifications apportées par cette dernière aux Logiciels Tiers.

14. Sécurité - Confidentialité - Données personnelles

14.1. Sécurité : MAILEVA assurera la conservation et l'intégrité des Documents et Fichiers conformément aux dispositions du présent Contrat. Le Client assure exclusivement la sauvegarde de ses données pour répondre à ses obligations légales et réglementaires sauf stipulations contraires des Conditions Particulières.

14.2. Confidentialité : les informations et documents échangés entre les Parties sont strictement confidentiels et ne peuvent être utilisés par le Client ou MAILEVA ni communiqués à des tiers que pour les besoins du Contrat ou pour répondre à des obligations

légalles ou réglementaires. Cet engagement expire (2) deux années après la fin du Contrat.

14.3. Données personnelles :

14.3.1. Données relatives aux informations transmises par le Client pour l'exécution des prestations

En sa qualité de responsable de traitement, le CLIENT fait son affaire le cas échéant de toutes déclarations, notamment à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) en vertu de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, prise en sa dernière version, relative à la constitution de fichiers et de traitements informatiques.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 prise en sa dernière version, dite « Informatique & Libertés » et de l'article L.226-17 du Code pénal, et dans l'hypothèse où le CLIENT met à la disposition du MAILEVA un fichier comportant des données à caractère personnel, ce dernier s'engage :

- À mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite. Ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en œuvre, un niveau de sécurité approprié au regard des risques présentés par le traitement et de la nature des données à protéger ;
- À n'agir que sur la seule instruction du responsable du traitement et à s'abstenir de toute utilisation ou traitement de données à caractère personnel non conformes aux instructions du CLIENT ou qui ne seraient pas prévues au Contrat, et en particulier ne faire aucun usage personnel, y compris commercial des données à caractère personnel,
- À ne prendre aucune copie des documents et supports d'information qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution des prestations prévues au Contrat, l'accord préalable du CLIENT étant nécessaire,
- À ne pas utiliser les documents ou informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent Contrat,
- À ne pas divulguer ces documents et informations à d'autres personnes quel qu'elles soient,
- À prendre toute mesure de sécurité, notamment

matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du Contrat,

- À procéder en fin de Contrat à la destruction et/ou effacement définitif des informations et données auxquelles il aura eu accès, selon les instructions du CLIENT.

Dans le cadre de l'exécution du Contrat et en particulier lorsque MAILEVA effectue des traitements de données personnelles, il agit exclusivement pour le compte du CLIENT, sur les seules instructions de celui-ci et conformément à celles-ci.

Il est expressément stipulé que le CLIENT demeure le responsable du traitement et conserve l'entière maîtrise de sa base de données, MAILEVA n'agissant qu'en qualité de sous-traitant au sens des dispositions légales relatives à la protection des données nominatives.

MAILEVA prendra toutes les précautions utiles et appropriées et mettra en œuvre toutes les mesures physiques et logiques au regard de la nature des données personnelles et des risques présentés par les traitements, pour préserver et assurer tant la confidentialité que la sécurité des données personnelles.

Les fichiers ainsi constitués ne devront faire l'objet, à l'issue du Contrat, d'aucune duplication, utilisation et/ou cession par MAILEVA et seront restitués au CLIENT, MAILEVA s'engageant à n'en conserver aucune copie. Aucun droit de rétention sur ces fichiers et données ne pourra être exercé par MAILEVA pour quelque raison que ce soit.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, prise en sa dernière version, MAILEVA s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le CLIENT garantit MAILEVA contre toute réclamation et/ou actions de tiers, qui pourraient survenir du fait des traitements susvisés.

Le CLIENT veille à ce que les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées en vertu du présent Contrat exercent leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, et plus généralement l'ensemble des droits qui leur sont conférés en vertu de la loi n°78-17 directement auprès du CLIENT.

15.3.2 Données relatives au Client

Les informations recueillies par MAILEVA concernant le Client et son personnel bénéficient de la protection prévue par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée. Ces données personnelles peuvent donner lieu à l'exercice du droit



individuel d'accès et de rectification auprès de MAILEVA.

14.4. Secret des correspondances : Conformément à l'article L.32-3 du code des postes et des communications électroniques, MAILEVA ainsi que les membres de son personnel respectent le secret des correspondances. Ce dernier couvre le contenu de la correspondance, l'identité des correspondants ainsi que, le cas échéant, l'intitulé du message et les documents joints à la correspondance.

15. Production de données aux autorités : Toute demande de production de données, de documents ou de réalisation de traitement émanant d'une autorité compétente, notamment de l'Administration fiscale, sera traitée par MAILEVA.

16. Conditions financières

16.1. Tarifs : les Tarifs sont exprimés et payables en euros hors taxes et hors affranchissement. Les Tarifs sont susceptibles d'être modifiés par MAILEVA.

16.2. Modalités de paiement : Le Client peut payer en ligne les Services Maileva à l'acte par carte bancaire. Chacune de ses consommations fera l'objet d'une facture.

17. Entrée en vigueur : le Contrat entre en vigueur au jour de l'inscription du Client.

18. Résiliation - Suspension

18.1. Résiliation : en cas de non-respect d'une obligation essentielle du Contrat ou de la réglementation par l'une des Parties, l'autre Partie devra lui adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception afin de remédier à ce manquement. A défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié à ce manquement dans un délai raisonnable, l'autre partie pourra résilier de plein droit le Contrat, sans préjudice de toute action que la partie lésée pourra mener à l'encontre de la partie défaillante.

Il est entendu entre les Parties que les stipulations de la présente clause s'appliquent en lieu et place des dispositions des articles 1217, 1219 à 1222 du Code Civil et s'interdisent, en conséquence, tout recours auxdits articles

18.2. Arrêt d'un Service Maileva : MAILEVA peut mettre fin à tout moment à la fourniture d'un Service MAILEVA sans indemnité.

18.3. Suspension des Services Maileva

MAILEVA peut suspendre l'exécution du Contrat ou du Service concerné **(i)** s'il y a urgence à faire cesser les agissements du Client, en raison notamment d'atteinte, de risque d'atteinte ou de risque d'aggravation d'atteinte aux droits ou aux systèmes de tiers, ou de MAILEVA,

(ii) en cas de poursuites pénales à l'encontre du Client en raison de son utilisation d'un Service Maileva ou **(iii)** en cas de défaut de paiement.

Les suspensions prononcées par MAILEVA interviendront de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'il soit besoin d'une quelconque autre formalité que l'envoi d'un courriel au Client.

19. Clôture de compte

19.1. Clôture de compte par l'utilisateur

L'utilisateur peut clôturer son compte en faisant la demande via le formulaire « contactez-nous ». La clôture entraîne la suppression du compte de l'utilisateur. Préalablement à cette clôture, il appartient à l'Utilisateur d'opérer une copie de sauvegarde de ses données disponibles sur son compte.

19.2. Clôture de compte par MAILEVA

Dans les cas de résiliations prévues à l'article "Résiliation – Suspension », MAILEVA pourra suspendre le service et clôturer le compte.

Dans le cas où MAILEVA reçoit notification du décès de l'utilisateur, l'accès au compte est suspendu.

20. Cession du Contrat : le Contrat ne peut être cédé en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable exprès de l'autre Partie.

21. Communication et notification : toute notification ou correspondance doit être adressée à : **Pour MAILEVA :** via le formulaire « Contactez-nous » ou courrier postal au 10, avenue du General De Gaulle 94220 Charenton Le Pont. **Pour le Client :** à l'adresse du siège social du Client ou par courriel.

22. Références : MAILEVA est autorisé, pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de deux (2) ans suivant son échéance, à citer le nom du Client, son logo et le type de prestations réalisées dans le cadre du Contrat, à titre de référence dans le cadre de la promotion commerciale et publicitaire de ses prestations sur quelque support que ce soit.

23. Droit applicable et juridiction compétente : le Contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

JURIDICTION COMPÉTENTE — SI MAILEVA ET LE CLIENT NE PARVIENNENT PAS À RÉSOUDRE LEUR DIFFÉREND À L'AMIABLE ET QUE LE CLIENT À LA QUALITE DE COMMERCANT, ILS CONVIENNENT QUE LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL AURA COMPÉTENCE EXCLUSIVE



POUR TRANCHER TOUT LITIGE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

« MAILEVA POP COURRIER »

1. **Objet** : les présentes Conditions Particulières s'appliquent au service d'envoi de courrier postal via la Plateforme Maileva POP (« Maileva Pop **Courrier** ») y compris à ses différentes options.
2. **Facturation** : le Service est facturé sur la base du nombre de pages envoyées, des options sélectionnées ainsi que du mode d'affranchissement choisi selon le tarif de l'opérateur postal en vigueur à la date de commande.
3. **Niveaux de Services** : 98% des Documents soumis à la Plateforme Maileva avant 12 H sont traités et remis en poste à J, tous clients et tous Documents confondus.
4. **Validation du Bon À Tirer électronique** : dans le cadre de l'utilisation des Services Maileva, le Client visualise son Fichier sous forme de bon à tirer électronique (ci-après le « **BAT** ») et vérifie, par voie électronique, le Document à envoyer. Il appartient au Client de contrôler l'application des options d'impression et des options d'envoi qu'il a sélectionnées. Le Client valide le BAT avant de déclencher l'envoi du Document aux destinataires. MAILEVA ne peut être tenue responsable des erreurs ou des malfaçons affectant un Document conforme au BAT validé par le Client.
5. **Acheminement par des organismes postaux hors du territoire** : MAILEVA propose un service caractérisé par l'impression des Documents et leur remise à un opérateur postal. Ces opérations peuvent être effectuées en dehors du territoire de la France Métropolitaine. Dans ce cas, **i)** les Documents et les Fichiers sont transférés au prestataire local et **ii)** la qualité de production et les délais d'acheminement sont ceux du prestataire et de l'opérateur postal local.